



Communiqué
Pour diffusion immédiate

LEVÉE AU NUNAVIK D'AUTRES RESTRICTIONS LIÉES À LA COVID-19

Kuujuuaq, le 16 juin 2020 – L'équipe d'intervention d'urgence du Nunavik a adopté d'autres mesures cette semaine afin d'assouplir des restrictions liées à la COVID-19 dans le cadre de la reprise graduelle des activités afin d'aider les communautés à retourner à une vie normale. Voici les mesures adoptées:

- Levée dès aujourd'hui du couvre-feu.
- Les restrictions concernant la vente d'alcool sont également levées.
- Les camps traditionnels et culturels à l'intention des jeunes âgés de 12 ans et plus commenceront le 1^{er} juillet.
- Réouverture du secteur de la construction à compter du 6 juillet

Le Comité consultatif régional en matière d'intervention d'urgence du Nunavik (CCRIUN) examine également plusieurs autres restrictions conformément aux directives de santé publique. Toutefois, ce ne sont pas toutes les directives provinciales qui s'appliqueront automatiquement au Nunavik.

Sur le plan économique, 12 des 14 villages nordiques permettent aux compagnies de construction d'entreprendre certains projets essentiels. L'entrée au Nunavik des travailleurs de la construction du Sud sera permis à partir du 6 juillet. À compter du 29 juin les entrepreneurs devront prendre rendez-vous au préalable avec les autorités de la santé afin de subir les examens de dépistage obligatoires.

Les communautés du Nunavik insistent pour que les autorités de santé publique mettent en place des mesures très strictes pour limiter le risque que les travailleurs de la construction provenant de l'extérieur de la région transmettent la maladie dans leur communauté. Les deux autres villages nordiques, soit Kuujuuaq et Puvirnituk, autorisent eux aussi la reprise des activités de construction, mais sous réserve de certaines limites et conditions.

Le CCRIUN attend les recommandations de la santé publique concernant la levée de l'interdiction des déplacements vers le Nunavik. Actuellement, seuls les travailleurs des services essentiels et les personnes qui se déplacent pour des raisons humanitaires ou à la suite de consultations médicales sont autorisés à voyager au Nunavik en provenance du sud. Toutefois, comme les organismes régionaux et les municipalités tentent de reprendre leurs activités, de nouvelles directives concernant les déplacements font actuellement l'objet d'un examen afin de permettre aux travailleurs non essentiels de se rendre au Nunavik.

Dès que de nouvelles mesures d'assouplissement seront adoptées, les Nunavimmiut en seront immédiatement informés. Il importe de noter que, advenant la résurgence de cas de COVID-19 au Nunavik, de nouvelles restrictions pourront être appliquées afin de stopper la propagation du virus.

– 30 –

Source : Comité consultatif régional en matière d'intervention d'urgence du Nunavik

Renseignements :

Service des communications
Administration régionale Kativik
C. P. 9, Kuujuaq QC J0M 1C0
media@krq.ca
819-964-2961, poste 2358

Régie régionale de la santé et des
services sociaux du Nunavik
Josée Lévesque
Coordonnatrice des communications
819 964-2222

L'Administration régionale Kativik est un organisme public non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik est un organisme public créé en 1978 en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle est chargée de fournir sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle des services de santé et des services sociaux aux habitants des 14 communautés.

